

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLAUDE

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

Dérogation mineure

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

Par la soussignée, France Lavertu, directrice générale, secrétaire-trésorière, g.m.a de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du conseil, le 4 juillet 2022 à 20h au 295, route de l'Église à Saint-Claude.

Nature et effets de la demande de la dérogation mineure :

Réduire la marge latérale à 1 mètre au lieu de 2 mètres pour un abri d'auto attaché au bâtiment principal.

Adresse du site concerné :

47 chemin Plante

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ à Saint-Claude, ce 30 mai 2022

Signé : _____
Directrice générale, sec-très. g.m.a

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, France Lavertu, directrice générale et secrétaire-trésorière, résidant à Saint-Claude certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en en affichant une copie à chacun des endroits suivants, savoir : Bureau, Caisse populaire des Horizons et dans le journal l'Étincelle.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 30 mai 2022.

Directrice générale et sec-très.